

8105 330 0 1

Envoyé en préfecture le 18/12/2018

Reçu en préfecture le 18/12/2018

Affiché le **19 DEC. 2018**

ID : 029-200076669-20181207-2018_046-DE



Délibération n° 2018-046
Comité syndical du 7 décembre 2018

CONDITIONS DE REFACTURATION D'UNE OPERATION MIXTE PECHE-PLAISANCE, PORTEE PAR LE BUDGET DU SPA AU BUDGET DU SPIC - PONTON PECHE-PLAISANCE SUR LE PORT D'AUDIERNE

Le Comité syndical du Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille s'est réuni, dûment convoqué, le 7 décembre 2018 à 14h00, au siège du Conseil Départemental du Finistère à Quimper

Nombre de délégués du comité syndical en exercice : 18 titulaires

Nombre de voix délibératives : 20

- Nombre de délégués titulaires présents : 15
 - Nombre de délégués titulaires représentés par leur suppléant : 3
- Représentant 20 voix

EXPOSE DES MOTIFS

La mise en place d'un ponton au long du quai Pelletan à Audierne est programmée en 2019. Ce ponton permettra d'améliorer les conditions d'exploitation des navires de pêche mais également d'offrir de nouvelles places aux plaisanciers. Environ cent mètres de ponton seront dédiés à l'accueil des navires de plaisance, cette partie de ponton serait équipée d'une passerelle et de bornes d'eau et d'électricité.

Compte tenu de la nature des équipements mis en place, le coût estimé pour l'aménagement de la partie de ponton réservée à la plaisance est estimé à 30% du montant global de l'investissement.

Pour cette opération mixte pêche-plaisance qui sera portée par le budget du SPA il est nécessaire de fixer la quote-part de participation du budget du SPIC et les modalités de refacturation.

En conséquence,

Considérant l'adoption du budget du SPA et du budget du SPIC ;

Considérant que les pontons projetés financé par le budget du SPA permettent l'accueil des navires de plaisance sur un linéaire de 100 mètres ;

Considérant la nécessité de fixer la quote-part de participation du budget du SPIC à la réalisation de cet investissement et les modalités de refacturation ;

0105 356 0 1


Envoyé en préfecture le 18/12/2018
Reçu en préfecture le 18/12/2018
Affiché le **19 DEC. 2018**
ID : 029-200076669-20181207-2018_046-DE

Après en avoir délibéré, le Comité syndical

DECIDE

- de fixer le montant de la participation du budget du SPIC à cette opération portée par le budget du SPA au coût du linéaire de ponton dédié à l'accueil des navires de plaisance équipements inclus,
- de prévoir une refacturation à compter de 2020 sur la base du coût définitif des travaux déduction faite des éventuelles subventions obtenues, qui seront connues en 2019, avec un lissage de cette refacturation sur 20 ans.

**Le Président du Syndicat mixte des ports de
pêche-plaisance de Cornouaille,**


Michaël Quernez